

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2025

SOMMAIRE

- I. Bilan
- II. Compte de résultat
- III. Annexe

BILAN

ACTIF	AU 31/12/2025		AU 31/12/2024		PASSIF		AU 31/12/2025		AU 31/12/2024	
	Brut	Prov&ant	Net	Net			Net	Net		Net
ACTIF IMMOBILISE					FONDS ASSOCIATIFS					
Immobilisations corporelles					Fonds propres			857		857
Installations et agencements	183 669	157 070	26 599	44 204	Réserves		11 200 167	1 270 766		1 270 766
Matériel de transport	32 433	6 273	26 159	0	Report à nouveau		0	9 379 029		9 379 029
Matériel bureau / informatique	35 321	22 678	12 643	8 216						
Mobilier	146 339	122 768	23 571	38 025	Excédent de l'exercice		399 987	550 372		550 372
Immobilisations en cours										
					TOTAL		11 601 011	11 201 024		
Immobilisations financières					PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES					
Titres de participation	2 440 826		2 440 826	2 440 826						
Créances ratta. à des part.	830 923		830 923	840 460						
Dépôts et cautionnements	298		298	298	Provision pour risques		69 050	37 518		37 518
Prêts	0	0	0	0						
TOTAL	3 669 809	308 790	3 361 019	3 372 030	TOTAL		69 050	37 518		
ACTIF CIRCULANT					DETTES					
Avances et acomptes versés sur commandes	2 487		2 487	0	Avances et acomptes reçus sur commandes		0	0		0
Créances :										
Créances clients	21 462		21 462	6 577	Dettes fournisseurs		49 093	66 643		66 643
Autres créances	1 096	0	1 096	12 917	Dettes fiscales et sociales		235 060	156 489		156 489
Charges constatées d'avance	13 372		13 372	35 720	Fournisseur d'immobilisations		0	0		0
					Autres dettes		1 880	3 409		3 409
Valeur Mobilières de Plac. :					Produits constatés d'avance		0	0		0
Instruments financiers à terme	2 576 056		2 576 056	2 576 056						
Disponibilités	5 980 602		5 980 602	5 461 785						
					TOTAL		286 033	226 541		
TOTAL	8 595 075	0	8 595 075	8 093 054						
TOTAL GENERAL	12 264 884	308 790	11 956 095	11 465 083	TOTAL GENERAL		11 956 095	11 465 083		

COMPTE DE RESULTAT

	2025	N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations encaissées	2 000 059	1 925 789
Reprises sur amort., dépréciat. et provisions	0	0
Produits des cessions d'immob. Incorpor. et corp	1 500	0
Autres produits	44 206	31 726
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	2 045 765	1 957 515
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de matières et autres approvisionnement	4 611	7 372
Achats et charges externes	930 156	853 667
Impôts, taxes et versements assimilés	28 467	18 561
Salaires	398 050	364 935
Cotisations sociales	274 114	214 946
Dotations aux amortissements et aux dépréciations :		
Sur immobilisations : dotations aux amortiss	41 771	35 149
Dotations aux provisions	31 532	8 764
Valeurs comptables des immob. Incorpor. et corp	3 564	0
Autres charges	102 902	1 677
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	1 815 167	1 505 071
RESULTAT D'EXPLOITATION	230 599	452 443
PRODUITS FINANCIERS		
Intérêts et produits assimilés	231 403	273 651
Reprises sur dépréciations et provisions	100 000	0
Produits s/cessions de valeurs mobilières	0	0
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	331 403	273 651
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	0	0
Valeurs comptables des immob. Financ. cédée	100 000	0
Dotations aux provisions	0	100 000
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	100 000	100 000
RESULTAT FINANCIER	231 403	173 651
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	0	0
Sur opérations en capital	0	2 100
Reprise sur provisions et dépréciations	0	
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	2 100
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	0	136
Sur opérations en capital	0	15 081
Dotations aux provisions	0	0
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	15 217
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0	-13 117
IMPOT SUR LES PLACEMENTS	62 014	62 605
TOTAL DES PRODUITS	2 377 168	2 233 266
TOTAL DES CHARGES	1 977 181	1 682 894
EXCEDENT DE L'EXERCICE	399 987 €	550 372 €

ANNEXE

1. Informations générales

Les comptes annuels du SYNDICAT DES ENTREPRENEURS DE CONSTRUCTION PARIS ILE DE France retracent l'activité, le résultat et la situation patrimoniale au travers de sa mission qui a pour objet :

- Le recrutement, l'accueil et le développement des bonnes relations entre ses membres,
- La défense et la promotion des intérêts professionnels des adhérents,
- La promotion des entreprises de construction avec mise en valeur de la qualification et de la certification,
- L'information, le conseil et l'assistance aux entreprises adhérentes,
- Le développement du marché dans le cadre régional,
- La technique du métier : information, formation, évolution techniques et technologiques,
- L'amélioration des conditions de travail,
- La formation professionnelle avec le débouché sur l'emploi,
- De favoriser la synergie avec les autres syndicats et organismes de la Profession,
- D'inciter les adhérents à s'impliquer dans des représentations professionnelles qui concourent à la défense et à la promotion de leur activité,
- Le développement de la gestion des ressources humaines.

2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels du Syndicat ont été établis conformément aux règlements suivants :

- Règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au PCG ;
- Règlement ANC n° 2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant divers règlements en coordination avec le règlement ANC n° 2022-06, dont le règlement ANC n° 2018-06.

L'exercice comptable a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2025. Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Indépendance des exercices
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Depuis l'exercice 2010, seules les cotisations encaissées sont comptabilisées en produits afin de respecter l'avis numéro 2009-07 du 03/9/2009 du Conseil national de la Comptabilité relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des

organisations syndicales. Ainsi, le fait générateur de la reconnaissance du produit d'une cotisation correspond à l'encaissement effectif des sommes collectées auprès des adhérents. Le Conseil a estimé que dans la majorité des cas, le Syndicat ne peut pas engager de recours auprès des adhérents défaillants.

En revanche, toutes les charges se rattachant à l'exercice ont été comptabilisées.

2.1. Changement de méthode comptable :

À compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2025, le syndicat applique le Plan comptable général tel que modifié par le règlement ANC n° 2022 06 du 4 novembre 2022, homologué par arrêté du 26 décembre 2023, relatif à la modernisation des états financiers. Ce règlement introduit notamment :

- Une nouvelle définition du résultat exceptionnel ;
- La suppression des transferts de charges ;
- Une simplification du plan de comptes ;
- Une réorganisation des modèles d'états financiers et des informations à fournir en annexe.

Pour les organismes sans but lucratif, dont les syndicats, ces évolutions ont été intégrées au règlement ANC n° 2018 06 par le règlement ANC n° 2023 03 du 7 juillet 2023, homologué par arrêté du 26 décembre 2023. Celui-ci modifie notamment :

- La nomenclature des comptes ;
- Les modèles de bilan et de compte de résultat afin de les aligner sur la version modernisée du PCG.

Le syndicat applique désormais l'ensemble de ces dispositions pour l'établissement de ses comptes annuels 2025.

2.2. Impacts des changements de méthode comptable

Les changements de méthodes comptables suite à la première application du règlement ANC N° 2022-06 ont eu impact significatif sur la présentation du résultat de l'exercice 2025. Ils ont généré une diminution du résultat d'exploitation de 102 064 euros et une diminution du résultat financier de 100 000 euros.

Les éléments significatifs au niveau de la présentation des comptes sont détaillés ci-dessous :

- Une subvention versée est comptabilisée en résultat d'exploitation sur l'exercice pour 100 000 euros. En 2024, elle aurait été comptabilisée en résultat Exceptionnel.
- La valeur comptable nette d'un prêt est comptabilisée en résultat financier sur l'exercice pour 100 000 euros. En 2024, elle aurait été comptabilisée en résultat Exceptionnel.

3. Méthodes d'évaluation

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

3.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Dans le cadre de l'application des nouvelles règles concernant les actifs, la méthode retenue est la méthode prospective dite simplifiée. Cette méthode en vigueur à compter de l'exercice 2005 ne remet pas en cause le passé. Les décisions suivantes ont été prises pour la présentation des comptes annuels :

- Immobilisations décomposables : Au 31/12/2025, le syndicat ne dispose d'aucune immobilisation décomposable.
- Immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, le Syndicat des Entrepreneurs de Construction a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement de ces biens.

a) Le coût d'entrée

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

b) Les amortissements

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

	Durée	Méthode
Matériel de bureau/informatique	3 à 5 ans	Linéaire
Mobilier de bureau	5 ans	Linéaire
Installations, agencements	5 à 10 ans	Linéaire
Matériel de transport	5 ans	Linéaire

c) Les immobilisations financières

La valeur des immobilisations est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires directement imputables à l'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

3.2. L'actif circulant

Les éléments de l'actif circulant sont des créances inscrites pour leur valeur nominale. Le cas échéant, des provisions ont été constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

4. Faits marquants de l'exercice

L'association AFORMABA est en cours de liquidation et n'a pas la capacité de rembourser le prêt de K€. 100 au SEC. Aucun autre événement significatif n'est intervenu durant l'exercice.

5. Les événements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture de l'exercice.

6. Etat des immobilisations corporelles et incorporelles

Immobilisations	Valeur brute au 01.01	Augmentation		Diminution		Valeur brute au 31.12
		Poste à poste	Acquisition	Poste à poste	Cession	
Incorporelles						
Concessions et droits sim.	0	0	0	0	0	0
Fonds commercial	0	0	0	0	0	0
Autres immob incorp	0		0		0	0
Total I	0	0	0	0	0	0
Corporelles						
Installation technique, mat	0	0	0	0	0	0
Autres immob corp	429 967	0	40 298	0	72 503	397 761
Total II	429 967	0	40 298	0	72 503	397 761
Immob. corp en cours	0	0	0	0	0	0
Avances et acomptes	0	0	0	0	0	0
Total III	0	0	0	0	0	0
Total Général	429 967	0	40 298	0	72 503	397 761

7. Etat des immobilisations financières

IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Valeur brute au 01.01	Augmentation		Diminution		Valeur brute au 31.12
		Poste à poste	Acquisition	Poste à poste	Cession	
<u>Participations</u>						
HUMANDO - ex EMPLOI 93 (250 parts)	3 811,23					3 811,23
BTP INVESTISSEMENTS (5 parts)	10,70					10,70
SI MAILLOT LUTECE (3939 +139 parts)	2 437 004,14					2 437 004,14
Total participations (I)	2 440 826,07	0,00	0,00	0,00	0,00	2 440 826,07
<u>Créances rattachées à des particip.</u>						
MAILLOT LUTECE - Av. en compte courant	794 761					794 761
MAILLOT LUTECE - Intérêts / compte courant	45 699		36 162		45 699	36 162
Total Créances ratt à des partici. (II)	840 460	0	36 162	0	45 699	830 923
AUTRES PARTICIPATIONS (I+II)	3 281 286	0	36 162	0	45 699	3 271 749
<u>Prêts</u>						
AFORMABA	100 000				100 000	0
<u>Autres immobilisation financières</u>						
ASSOCIATION DU RIE caution 6 badges	298					298
PRÊTS ET AUTRES IMMO FIN.	100 298	0	0	0	100 000	298
TOTAL	3 381 585	0	36 162	0	145 699	3 272 047

8. Etat des amortissements

Amortissements	au 01.01	Augmentation	Diminution	au 31.12
Incorporelles				
Concessions et droits sim.	0	0	0	0
Droit au bail	0	0	0	0
Autres immob incorp	0	0	0	0
Total I	0	0	0	0
Corporelles				
Construction	0	0	0	0
Install technique mat indust	0	0	0	0
Installation et agenc.	139 465	17 605	0	157 070
Matériel de transport	21 147	6 273	21 147	6 273
Matériel de bur, info, mob	178 910	17 892	51 356	145 446
Total II	339 521	41 771	72 503	308 790
Total Général	339 521	41 771	72 503	308 790

9. Etat des provisions

Libellé	Au 01.01	Augmentation	Diminution	Au 31.12
Provisions réglementées				
Néant				
Total	0	0	0	0
Provisions pour risques et charges				
Médaille du travail	37 518	31 532		69 050
Total	37 518	31 532	0	69 050
Provisions pour dépréciation				
Autres immobilisations financières	100 000		100 000	0
Total	100 000	0	100 000	0
Total	137 518	31 532	100 000	69 050

10. Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant Brut	A un an au plus	Plus 1 an à 5 ans au plus	Plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations	840 460	45 699	794 761	
Autres immobilisations financières	100 000	100 000		
Autres créances clients	6 577	6 577		
Personnel et comptes rattachés	1 015	1 015		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	10 249	10 249		
Etat et autres collectivités publiques				
Etat - impôts sur les bénéfices				
Divers				
Débiteurs divers	1 653	1 653		
Charges constatées d'avance	35 720	35 720		
Total	995 673	200 912	794 761	

Etat des dettes	Montant Brut	A un an au plus	Plus 1 an à 5 ans au plus	Plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachées	49 093	49 093		
Personnel et comptes rattachés	48 184	48 184		
Sécurité sociales et autres oragnismes sociaux	102 096	102 096		
Etat et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices	62 014	62 014		
Autres impôts, taxes et assimilés	22 767	22 767		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	1 880	1 880		
Produits constatés d'avance				
Total	286 033	286 033		

11. Etat des produits et avoir à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
MAILLOT LUTECE intérêts sur compte courant	36 162
Disponibilités	
Compte à terme - intérêts courus	7 757
Total	43 919

12. Etat des charges à payer

Montant des charges à payer	Montant
Fournisseurs	
Fournisseurs Factures non parvenues	8 401
Dettes sociales	
Personnel - provision sur congés payés	14 789
Personnel - Autres charges à payer	20 268
Charges sociales sur congés payés	8 989
Organismes sociaux - charges à payer	4 721
Total	57 168

13. Charges et produits constatés d'avance

Eléments liés à l'exploitation	Montant
Charges constatées d'avance	13 372
Produits constatés d'avance	0

14. Charges et produits exceptionnels

Néant

15. Tableau de variation des fonds propres

Eléments	Au 01.01	Augmentation	Diminution	Au 31.12
Fonds propres	857			857
Réserves	1 270 766	9 929 401		11 200 167
Report à nouveau	9 379 029		9 379 029	0
Résultat de l'exercice N-1	550 372		550 372	0
Résultat de l'exercice courant		399 987		399 987
Total	11 201 024	10 329 389	9 929 401	11 601 011

16. Ventilation de l'impôt sur les sociétés

Cet impôt, d'un montant de €. 62 014, provient uniquement des produits financiers.

17. Ventilation des recettes

Eléments	Montant
Cotisations	2 000 059
Produits des cessions d'immob.	1 500
Refacturation de frais	37 818
Jetons de présence	6 375
Divers	14
Total	2 045 765

18. Engagements financiers

Le Syndicat des Entrepreneurs de Construction PARIS Ile de France s'est porté caution solidaire de l'association PARIS SAINT LAMBERT pour une somme représentant un an de loyers soit €. 381 354 (base 2021). La présente caution, en faveur de la SMABTP, est acceptée pour toute la durée du bail (20 ans). L'obligation de règlement persistera pendant le délai d'un an après l'expiration du bail.

19. Les honoraires du commissaire aux comptes

Le syndicat a confié le commissariat aux comptes à SADEC AKELYS. Le montant des honoraires, afférents à la certification des comptes de l'exercice 2025 et, figurant au compte de résultat s'élève à €. 8 152,56.